



Certificat d'aptitude professionnelle (CAP) Accompagnant éducatif petite enfance

Objectifs de la formation

Le titulaire du CAP Accompagnant éducatif petite enfance est un professionnel de l'accueil et de la garde des enfants de moins de 6 ans. Soucieux de répondre à leurs besoins fondamentaux, il réalise des activités de soins quotidiens (préparation de repas, soins d'hygiène) et des activités d'éveil contribuant à leur développement affectif et intellectuel et à leur autonomie. Il assure également l'entretien des locaux et des équipements.

Il peut notamment devenir ATSEM dans les écoles maternelles, auxiliaire petite enfance dans les crèches, agent d'animation dans les centres de vacances, ou encore assistant maternel à domicile.

Accès à la formation

Ce CAP se prépare en 2 ans après la 3e , ou 1 an après un premier diplôme (autre CAP, bac professionnel...) ou une 2de professionnelle, sous statut scolaire ou par apprentissage.



Certificat d'aptitude professionnelle (CAP) Accompagnant éducatif petite enfance

Poursuites d'études

- Le CAP débouche sur la vie active mais il est possible, sous certaines conditions, de poursuivre des études en 2 ans en un bac professionnel, ou d'intégrer des formations préparant à certains diplômes d'état du secteur sanitaire et social.

Exemple(s) de formation(s) :

- [Diplôme d'Etat d'accompagnant éducatif et social](#)
- [Bac pro accompagnement, soins et services à la personne](#)
- [Bac pro services aux personnes et animation dans les territoires](#)
- [Diplôme d'Etat d'aide-soignant](#)
- [Diplôme d'Etat d'auxiliaire de puériculture](#)